

BOUSSAC



Sommaire :

Informations diverses.....	1
Bibliothèque : Déjà 10 ans !	2
Recensement de la population 2021	3
Association des Parents d'Elèves	4
Groupe Réconfort Entr'Aidants.....	5
Le Centre Social à vos côtés	6
Réunion du Conseil Municipal du 3 juillet 2020	7
Réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020	11
Réunion du Conseil Municipal du 4 septembre 2020.....	13
Réunion du Conseil Municipal du 9 octobre 2020	17
Des livres pour tous les écoliers	20
« Sur les chemins de Boussac et du Ségala ».....	21
Retour à la vie sociale	23
Un nouvel artisan : Christophe NATTES.....	24
Randonnée et découverte du patrimoine	25
Les Classards malgré tout.....	26
La fête malgré tout.....	27
Le stade en travaux.....	28
L'humour s'était invité	29
Escapade du Conseil Municipal en Sud Aveyron.....	30
Menuisiers en binome	31
Et si on reparlait foot ?.....	32
Four à pain.....	33
Trois sonates de JS BACH pour un concert à l'église	34
Le recteur d'académie souligne « l'exemplarité » de Boussac.....	35

INFO DIVERSES

SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél 05 65 69 02 63

E-mail : mairie.de.boussac@orange.fr

Site internet : <http://www.boussac-aveyron.fr>

JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 14 h à 18 h 00

Mardi, Jeudi et Vendredi : 8 h à 12 h 30

Samedi : 9 h à 12 h 30

Fermeture le mercredi

PERMANENCE DU MAIRE SUR RENDEZ-VOUS : mardi après-midi et samedi matin

Fermeture du secrétariat pour congés du 24 décembre 2020 au 4 janvier 2021

DECHETTERIE BARAQUEVILLE

Tél : 05 65 70 18 83

Lundi / Mercredi / Samedi

9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h

COLLECTE ORDURES MENAGERES

Tous les jeudis matin

COLLECTE TRI SELECTIF :

1 fois tous les 15 jours, le mardi

RECENSEMENT DES JEUNES A 16 ANS - 4^{ème} période 2020 et 1^{ère} période 2021

Les jeunes gens et jeunes filles nés en **octobre, novembre et décembre 2004 (4^{ème} période)** et en **janvier, février et mars 2005 (1^{ère} période)** doivent se faire recenser en mairie à partir de leur date d'anniversaire. Merci de vous munir de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents.

Le recensement est obligatoire et donne des droits.

INSCRIPTION LISTE ELECTORALE

Vous êtes nouveaux résidents et vous souhaitez vous faire inscrire sur la liste électorale de la commune pour participer aux prochaines élections de 2021. Pour cela vous pouvez vous présenter au secrétariat de mairie ou effectuer cette démarche directement sur internet avec un compte *service-public.fr* ou via *France Connect*, en utilisant le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales au moins 8 semaines avant la date du scrutin.

Merci de vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

ADRESSAGE

En ce contexte de crise sanitaire, la municipalité a fait le choix de ne pas organiser de réunion publique afin de vous présenter le projet d'adressage.

Toutefois, les cartes faisant apparaître les adresses de chacun seront disponibles et consultables à la mairie, salle de réunion du conseil, les samedis 14, 21 et 28 novembre ainsi que le 5 décembre le matin de 9h à 12h, dans le respect des gestes barrières. Vous pourrez nous faire part de vos observations avant la validation définitive.

MANIFESTATIONS – DATE A RETENIR

En raison de la crise sanitaire, les manifestations qui ont lieu habituellement en cette fin d'année (soirée choucroute du Comité, quine de l'école, manifestation de soutien en faveur du téléthon, ...) sont annulées, de même que les fêtes privées.

Nous vous tiendrons informés via l'application « *Panneau Pocket* » que vous pouvez télécharger gratuitement pour rester informés.

BIBLIOTHEQUE : 2010 - 2020 : Déjà 10 ans !

En 2010, sous l'impulsion de Geneviève Vayssade, responsable de la bibliothèque de Baraqueville, de Monsieur Rigal, ancien maire de Boussac, et Mme Bonne, directrice de la Médiathèque Départementale de l'Aveyron naissait le projet de la création d'un réseau de bibliothèques rurales en Pays baraquevillois. La suppression progressive des bibliobus itinérants a accéléré la prise de décision d'ouvrir un local communal qui pourrait accueillir une bibliothèque gérée par des bénévoles. Une telle mise en réseau de 5 bibliothèques (Baraqueville, Boussac, Sauveterre, Moyrazès, Castanet) était du « jamais vu » en Aveyron, ce qui a beaucoup intéressé la DRAC qui a soutenu financièrement le projet, à travers la compétence de la communauté de communes du Pays baraquevillois.

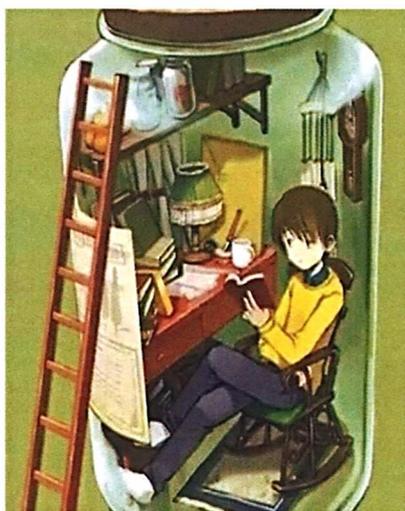
Depuis, c'est 1151 jours d'ouverture :

9845 emprunteurs (237 personnes distinctes)

43996 prêts :	Livres adulte : 10482	CD jeunesse : 1046	DVD adulte : 867
	Livres jeunesse : 26896	Périodiques adulte : 1451	DVD jeunesse : 1018
	CD adulte : 1766	Périodiques jeunesse : 470	

136 accueils de classes.

- Merci à tous les abonnés -



Les abonnements : valable un an, de date à date. Peut commencer à tout moment dans l'année.

- **Adulte :** 11 euros
- **Enfant , étudiant:** 5 euros
- **Tarif réduit demandeur d'emploi, RSA, assistante maternelle :** 5 euros (sur présentation d'un justificatif)
- **à partir du 3ème enfant : gratuit**

Ouverture de la bibliothèque :

- le mardi : de 16h à 18h
- le samedi : de 10h à 12h
- le 1er dimanche du mois : de 10h à 12h

« PORTAIL WEB » des BIBLIOTHEQUES :

<http://reseau.bibliotheque.baraqueville.fr/>.

GUIDE D'USAGE DU « PORTAIL WEB » des BIBLIOTHEQUES

Vous pouvez:

- 1/ Faire des recherches dans le catalogue commun aux bibliothèques du réseau.
- 2/ Consulter votre compte lecteur
- 3/ S'informer sur les activités des bibliothèques

Un fonctionnement différent :

La bibliothèque reste ouverte dans le respect des règles sanitaires imposées aux bibliothèques. Les livres en retour, ainsi que ceux qui sont en transit d'une bibliothèque à l'autre sont immédiatement isolés et mis en quarantaine avant d'être réintégrés dans les étagères.

La bibliothèque de Boussac a été la première à rouvrir au mois de Juin. Pour l'instant, tout s'est bien passé.

Contacts : bibliothequeboussac@gmail.com

Tel : 06 06 45 37 98

Le téléphone fixe est actuellement coupé.

Bibliothèque fermée du 24/12/20 au 04/01/2021



Les revues créatives, pour préparer Noël seront disponibles dès le 15 novembre. Préparer son calendrier de l'Avent, petit bricolage déco pour les fêtes de fin d'année.



RECENSEMENT

de la population 2021

www.le-recensement-et-moi.fr

L'enquête de recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire et permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de votre agent recenseur, merci de répondre rapidement.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement comment ça marche ?

Vous pouvez vous faire recenser par internet à partir du 21 janvier sur le site
www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion vous seront remis prochainement par votre agent recenseur.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'Insee pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle.

Le recensement est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

APE DE L'ECOLE DE BOUSSAC

L'APE ouvre ses **ventes de Noël** à tous :

*Chocolats de chez **Matthieu CLOT** (Rodez)*



*Pour cette vente de Noël, des **bons de commande** seront à votre disposition **à la mairie à compter du 02/11/2020**, vous pouvez également passer par l'intermédiaire d'élèves.*

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, nous vous proposerons, dans la mesure du possible, d'autres évènements / activités :

→ ***Tombola***

→ ***Randonnée pédestre***

→ ***Vente de gâteaux à la broche***

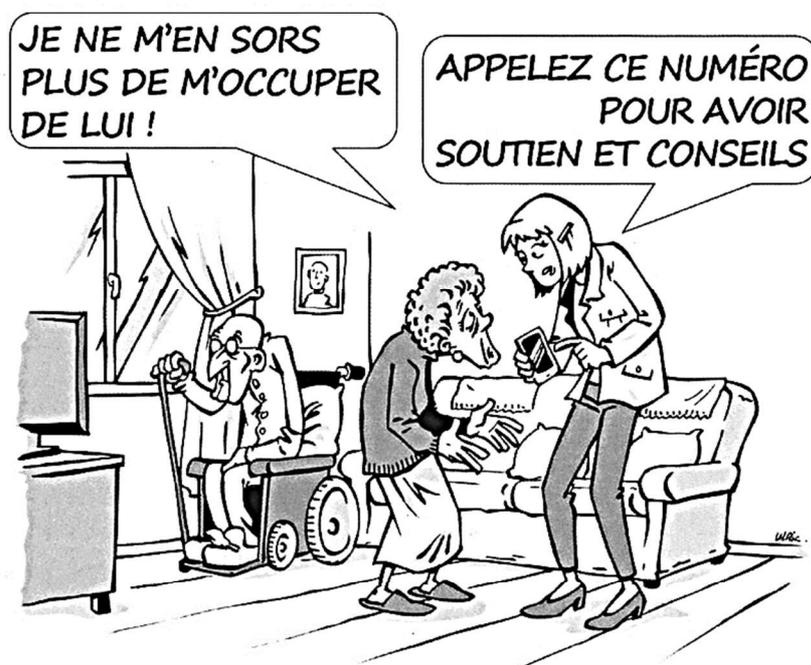
...

L'APE vous remercie pour vos contributions, passées et à venir, qui permettent à nos enfants de profiter pleinement de leur scolarité !

Groupe Réconfort Entr'Aidants

Réunions régulières en audio-visio conférence destinées aux aidants, et de leur domicile, disposant d'un accès internet et/ou d'un téléphone portable, pour partager les difficultés de la vie quotidienne.

Gratuit et sans engagement pour les participants, ce dispositif permanent, animé par Mme Lidewij DE WERD, médiatrice en Communication Non-Violente et infirmière de formation, vient en complément aux actions des intervenants de proximité et des structures.



Pour tout renseignement : 06 95 98 84 01

Action proposée par Alma 81

<https://alma81.fr>

Alma 81
Centre
Interdépartemental
Aveyron-Lot-Tarn du
3977
contre la maltraitance

avec le soutien financier de :

ars
Agence Régionale de Santé

CNRACL

Acton sociale Agor-Auro
Centre régional de coordination
Midi-Pyrénées



**L'Assurance
Maladie**
MIDI-PYRÉNÉES

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Égalité • Égalité • Progrès
DDCSPP

Le centre Social et culturel du Pays Ségali est là pour vous dans cette période de confinement

Dans le respect des protocoles assurant la sécurité de tous le Centre Social maintien :

- L'accueil pour répondre à tous vos questionnements du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h au 05.65.72.29.19
- Les Permanences du Point Info Séniors sur rendez-vous le lundi après-midi à Naucelle, le jeudi matin à Baraqueville et le vendredi matin à Cassagnes. En dehors de ces créneaux vous pouvez joindre Audrey qui sera là pour répondre à vos questions, vous orienter, vous conseiller et vous apporter une écoute. Appel au 07.50.64.84.72 cscps.pis@orange.fr
- Les permanences France Services itinérantes du Pays Ségali sur rendez-vous : le lundi matin à Colombies, le mardi au Centre Social à Naucelle, le mercredi matin à Calmont, le jeudi **toute** la journée à Baraqueville le jeudi matin à Moyrazes et le vendredi matin à Cassagnes.

Céline et Vanessa sont là pour vous accueillent Tel : 07.50.64.91.78 cscps.franceservices@orange.fr

L'espace France Service du Pays Ségali dispense **neuf services** :

- Ceux du ministère de l'Intérieur (aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...),
- Des finances publiques (déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source...),
- De la Justice (accompagnement de l'usager dans l'accès au droit...),
- De l'assurance maladie (création du compte améli, demande de carte vitale, CSS...),
- De l'assurance retraite (déposer un dossier retraite, accéder à son relevé de carrière et le compléter...),
- Des allocations familiales (déposer des dossiers, télécharger des attestations, APL, prime d'activité...),
- De Pôle emploi (inscriptions, actualisation...),
- De la Mutualité sociale agricole (retraite, santé, aide, famille, logement, prime d'activité...)
- De La Poste.

Pour vous rendre à nos permanences, n'oubliez de vous munir et de remplir l'attestation de déplacement en cochant la case : Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public

- Pour toutes les questions d'urgence relative à l'aide alimentaire ou tout autre. Contacter le Centre Social au 05.65.72.29.19 ou le 06.10.67.57.51. Nous poursuivons la livraison des colis alimentaires au plus des personnes.
- L'ouverture du vestiaire solidaire sera ouvert tous les mercredis après-midi sur rendez-vous
- **La fabrique des solidarités** : Créer lors du 1^{er} confinement, la fabrique des solidarités permet aux personnes qui ont des besoins et/ ou qui souhaitent proposer leur aide, de publier sur le compte facebook du centre social et culturel du pays ségali dans le groupe « la fabrique des solidarités » leur proposition. Les demandes et offres peuvent être larges, ex : faire les courses pour une personne âgée ou une personne à risque, besoin de livres pour lire pendant le confinement, dons de vêtements, action de solidarités sur votre commune... Le centre social publie les offres sur le site et fait le lien entre les personnes. Par contre, nous ne stockons pas le matériel. Si vous ne possédez pas d'accès à internet, vous pouvez contacter le centre social au 05.65.72.29.19 afin que votre annonce soit mise en ligne, vous serez informés des retours.
- Le Centre Social vient à vous via sa page Facebook et son site pour vous proposer des animations en lignes : loisirs créatifs, cuisine, découvertes culturelles...

Si vous souhaitez proposer une activité une recette à partager, n'hésitez pas à nous en faire part nous la publierons.

Pour tout contact et information contactez le centre social au 05.65.72.29.19, consultez notre site internet : [www .centresocailpayssegali.fr](http://www.centresocailpayssegali.fr) et notre page Facebook

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le trois du mois de juillet, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2020

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : Néant

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Sur proposition de la commission « finances » réunie le 16 juin 2020, le Conseil Municipal décide fixer les taux d'imposition pour 2020 tel que résumé ci-dessous :

Taxes	Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti
Taux 2020	12,54	82,59

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2020

Monsieur SOULIÉ Jean-Marc présente les budgets primitifs 2020 du lotissement l'Eminade, du lotissement le Clos de Caufour, du Service Assainissement, et de la Commune proposés par la commission finances.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2020 tels qu'ils ont été présentés et qui se résument comme suit :

Lotissement l'Eminade

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
65	Autres charges de gest courante	1,00	773	Annulation mandat 2012	6 517,00
			75	Reliquat de TVA	1,00
042	Variation en cours de p°	152 462,94	042	Variation en cours de p°	145 945,94
Total dépenses de fonctionnement		152 463,94	Total recettes de fonctionnement		152 463,94
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Résultat reporté	152 462,94	001	Résultat reporté	145 945,94
040	Travaux en cours (stock)	145 945,94	33/040	Travaux (stock)	152 462,94
Total dépenses d'investissement		298 408,88	Total recettes d'investissement		298 408,88

Lotissement Le Clos de Caufour

DEPENSES			RECETTES		
chap	libellé	propositions	chap	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges de gestion générale	159 878,00	75	Reliquat TVA	1,00
66	Intérêt emprunt	300,00	042	Variation en cours	173 948,79
65	Reliquat TVA	1,00	043	Transfert charges	300,00
042	Variation en cours de p°	13 770,79			
043	Frais accessoires	300,00			
Total dépenses de fonctionnement		174 249,79	Total recettes de fonctionnement		174 249,79
SECTION D'INVESTISSEMENT					
16	Emprunt	23 900,00	001	Résultat reporté	104 241,97
040	Stocks	173 948,79	16	Emprunt	79 836,03
			040	Stocks	13 770,79
Total dépenses d'investissement		197 848,79	Total recettes d'investissement		197 848,79

Service assainissement

DEPENSES			RECETTES		
chap.	libellé	propositions	chap.	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	1 140,00	70	Redevances	18 700,00
012	Charges de personnel	5 000,00	70	Contributions	15 000,00
014	Atténuation de produits	2 900,00	042	Amortissements	5 983,00
65	Admission en non-valeur	311,00			
66	Charges financières	7 345,00	002	Excédent de fonct. reporté	20 044,33
042	Amortissements	16 943,00			
023	Virement à la Section d'ivt	26 088,33			
Total dépenses de fonct.		59 727,33	Total recettes de fonct.		59 727,33
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit antérieur reporté	14 096,80	021	Virement sect° fonct	26 088,33
16	Remboursement de capital	24 420,00	1068	Affectation du résultat	14 096,80
21	Immobilisations corporelles	12 628,33	10	FCTVA	
23	Immobilisations en cours		040	Amortissement réseaux	16 355,00
040	Opérations d'ordre en sect°	5 983,00	040	Amortissement études	588,00
Total dépenses investissement		57 128,13	Total recettes investissement		57 128,13

Commune

DEPENSES			RECETTES		
chap.	libellé	propositions	chap.	libellé	propositions
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
011	Charges à caractère général	92 130,00	013	Atténuation de charges	2 000,00
012	Charges de personnel	70 020,00	70	Produits des services	11 512,00
014	Atténuation de produits	80 100,00	73	Impôts et taxes	133 000,00
65	Autre charge gest° courante	125 560,00	74	Dotations	243 870,00
66	Intérêts d'emprunts	3 210,00	75	Autres produits de gestion	42 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00			0,00
042	Amortissements	44 666,00	040	Immobilisation corporelles	0,00
023	Virement à la section d'ivt	243 470,83	002	excédent de fct	226 274,83
Total dépenses de fonct.		659 156,83	Total recettes de fonct.		659 156,83
SECTION D'INVESTISSEMENT					
001	Déficit invest reporté	0,00	001	Excédent reporté	7 322,22
16	Remboursement de capital	20 610,01	10	Dotations, fonds divers	12 704,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	1068	Excédent de fonct capitalisé	93 291,78
204	Subv d'équipements versées	50 000,00	13	Subventions reçues	19 206,00
21	Immobilisation corporelle	351 050,82	16	Emprunt	0,00
23	Travaux	0,00	165	Dépôts et cautionnement	1 000,00
			040	Amortissements	44 666,00
			021	Virement sect° de fonct	
Total dépenses d'ivt		421 660,83	Total recettes d'ivt		421 660,83

Détail des subventions versées aux associations :

ADMR Baraqueville	1 100,00
Amicale des pompiers	200,00
Association « les amis de la bibliothèque »	600,00
Association des Parents d'élèves	700,00
Association « Sur les chemins de Boussac et du Ségala »	350,00
Comité d'Animation et de Loisirs	400,00
Comité enfance soutien Philippines	30,00
Espoir Foot 88	400,00
Essor de Boussac	1 000,00
Lévézou Ségala Handball	60,00
Association « la taverne d'Albert »	350,00
Ecole de Judo	120,00
Société de chasse	175,00

LOTISSEMENT LE CLOS DE CAUFOUR

L'entreprise Puechoultres a terminé la première partie des travaux avec le goudronnage des voies. La pose des bordures interviendra dans un second temps.

Les travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension sont également en cours.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux de renforcement de la conduite d'eau de Drulhe ont débuté. La commune a demandé à l'entreprise qui réalise ces travaux pour le compte du syndicat de l'eau, d'installer d'un poteau incendie à Drulhe. Le montant TTC de ces travaux s'élève à 1 000 €.

Les travaux des 3 abribus sont en cours. Il est prévu qu'ils soient positionnés à L'Issanchou, Baraque de Cussan et Boussac (Lotissement les Pradels) pour la rentrée scolaire de septembre.

Une partie des abat-sons de l'église doivent être changés. Les travaux de fabrications ont débuté. Ces travaux permettront par la même occasion de repositionner des filets anti-pigeons.

Des travaux sont également prévus au stade. La commune a fait intervenir un géomètre pour réaliser un relevé topographique du terrain de foot afin de faire apparaître les détails planimétriques et altimétriques nécessaires au projet d'agrandissement du terrain et permettre aux entreprises sollicitées pour les travaux d'établir un devis.

PAYS SEGALI COMMUNAUTE

Voirie : les travaux se poursuivent. Il reste à régler les problèmes de voirie à Cussan de l'année dernière.

Ecole : le conseil communautaire a délibéré le 11 juin 2020 au sujet de la création d'un service commun afin d'assurer la gestion du Service des écoles jusqu'à la création du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), destiné à prendre en main les écoles des Communes concernées. Il appartient au Conseil Municipal de délibérer à son tour sur l'adoption de cette convention afin que le service commun puisse commencer à fonctionner à partir du 1^{er} juillet 2020. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention entre Pays Ségali Communauté et les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombières, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre de Rouergue.

Parallèlement, Monsieur le Maire rappelle la délibération de la communauté en date du 14 novembre 2019 qui prévoit la restitution de la compétence scolaire à la Commune de Boussac au 1^{er} juillet 2020

par la réduction de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ». Cette délibération communautaire est intervenue après de nombreux débats. Au final, il est apparu impossible de maintenir une situation de territorialisation de la compétence - certaines Communes refusant de transférer leurs écoles.

Les écoles gérées par la Communauté de Communes pouvaient être rendues à chaque Commune ou – c'est autorisé par la Loi – être reprises dans le cadre d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Il est apparu au collectif des Communes concernées, qu'il valait mieux créer un SIVOS, de façon à sauvegarder la dynamique intercommunale qui a été créée au fil des années.

Monsieur le Maire expose qu'il convient donc de créer un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire nommé « SIVOS du Pays Ségali » qui aura pour objet de gérer les services scolaires, périscolaires et actions concourant à la politique éducative selon les statuts annexés.

Entre le 1^{er} Juillet 2020 et la création du SIVOS, la gestion des écoles sera assumée par un service commun. Il sera constitué par les Communes de Baraqueville, Boussac, Camboulazet, Castanet, Colombiès, Gramond, Manhac, Moyrazès, Pradinas et Sauveterre-de-Rouergue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Boussac approuve les statuts du « SIVOS du Pays Ségali », l'adhésion de la Commune au Syndicat à compter de sa création et demande à Madame le Préfet de l'Aveyron de bien vouloir décider de la création du « SIVOS du Pays Ségali » au 1^{er} Janvier 2021.

QUESTIONS DIVERSES

ANNULATION FÊTE DES 14 ET 15 AOÛT

Compte tenu de la crise sanitaire, Monsieur le Maire décide d'annuler la fête.

PLANTATION DES MAIS

Compte tenu des circonstances et de la crise sanitaire, les élus ont décidés de reporter la plantation des maïs au mois de juin 2021.

ADRESSAGE

Monsieur le Maire demande à M. BLANC Stéphane de rejoindre la commission. Une réunion de celle-ci est fixée au lundi 7 septembre.

REGLEMENT CIMETIERE

Une commission composée de Mesdames BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, JANKOWSKI Sandrine et OLLIVIER Myriame se réunira le lundi 14 septembre 2020 pour préparer le règlement du cimetière et du colombarium.

SORTIE DU CONSEIL MUNICIPAL

La sortie du conseil municipal est fixée au 20 septembre 2020.

SENATORIALES

Le Conseil Municipal est convoqué le vendredi 10 juillet (date nationale) pour élire les électeurs au sein du conseil municipal qui participeront au vote lors des élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le dix du mois de juillet, à dix-neuf heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 juillet 2020

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, MAUREL Jacques, MOUYSSSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, JANKOWSKI Sandrine, SOLIER Richard.

Procuration : BÉGUÉ Elodie à BOURSINHAC Candie
JANKOWSKI Sandrine à SOULIE Jean-Marc
SOLIER Richard à HENRY Christian

Secrétaire de séance : BOURSINHAC Candie

<p style="text-align: center;">DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS DU DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2020</p>

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2020-06.30.002 du 30 juin 2020 relatif à la désignation des délégués des conseils municipaux ;

En application de l'article R133 du code électoral, M. le Maire indique que le bureau électoral est composé d'un secrétaire, Madame POUGET Sabine, des deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres présents les plus jeunes à l'ouverture du scrutin, à savoir Monsieur MAUREL Jacques, Mesdames OLLIVIER Myriame, BOURSINHAC Candie et MOUYSSSET Sandrine. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, l'élection des délégués et celles des suppléants ont lieu séparément : le conseil municipal procède d'abord à l'élection des délégués, puis, dans un deuxième temps, à l'élection des suppléants. L'élection des suppléants s'effectue dans les mêmes conditions que l'élection des délégués.

Election des délégués titulaires

Les candidatures enregistrées :

Monsieur MAUREL Jacques, Monsieur SOULIE Jean-Marc et Madame JANKOWSKI Sandrine.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. MAUREL Jacques : 15 voix
- M SOULIE Jean-Marc : 15 voix
- Mme JANKOWSKI Sandrine : 15 voix

M. MAUREL Jacques, M. SOULIE Jean-Marc et Mme JANKOWSKI Sandrine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués titulaires pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants

Les candidatures enregistrées :

Monsieur BLANC Stéphane, Monsieur BLANC Sébastien, et Madame MOUYSSET Sandrine

Il est ensuite procédé au vote des délégués suppléants, après enregistrement des candidatures.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. BLANC Stéphane : 15 voix
- M. BLANC Sébastien : 15 voix
- Mme MOUYSSET Sandrine : 15 voix

M. BLANC Stéphane, M. BLANC Sébastien et Mme MOUYSSET Sandrine ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 20 heures, après rédaction du procès-verbal.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le quatre du mois de septembre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 août 2020

Présents : BÉGUÉ Elodie, BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, POUGET Sabine, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc.

Absents et excusés : GAYRARD Patrick, OLLIVIER Myriame

Secrétaire de séance : BÉGUÉ Elodie

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR 2019

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr. Le Conseil Municipal décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DISSIMULATION DES RESEAUX A L'ISSANCHOU : PARTICIPATION A VERSER AU SIEDA

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux sont prévus à l'Issanchou dans le cadre de l'extension des réseaux téléphoniques et électriques. Ces travaux sont l'occasion de dissimuler les réseaux sur la voie concernée. Pour ce faire, il a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux.

Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération. Pour cette opération la participation de la collectivité est nécessaire. Le projet de mise en souterrain du réseau électrique à l'Issanchou est estimé à 9 949,26 € H.T. La participation de la Commune portera sur les 30% du montant ci-dessus soit 2 984,78 €. La commune ayant adhéré au fonds commun pour la

dissimulation des réseaux téléphoniques, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom. Il est estimé 5 234,28 € H.T. La participation de la commune portera sur 50% du montant H.T. des travaux de génie civil, soit 2 617,14 €. La dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques et électriques est obligatoire sous peine d'abandon du projet. Les participations définitives tiendront comptes des décomptes réalisés en fin de travaux après attachement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'engager à verser au Trésor Public les sommes estimées correspondantes.

Monsieur le Maire indique également que le projet de construction de l'habitation de Monsieur et Madame CAZALS à l'Issanchou nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité. Le S.I.E.D.A. maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 19 324,91 € H.T. Monsieur le Maire précise que sur ce montant, la contribution restant à la charge de la Commune est de 520,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de demander au S.I.E.D.A. d'agir comme Maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux précités et de s'engager à verser au Trésor Public la somme estimée de 520,00 euros.

Dans l'éventualité où des travaux complémentaires s'avèreraient nécessaires, la mise en recouvrement de la participation de la commune serait établie sur le montant de la facture définitive dont une copie sera transmise par le S.I.E.D.A.

TRAVAUX AU STADE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le club de football « l'Essor de Boussac » a fait une bonne saison 2019-2020. L'équipe 1 change de division et se classe dorénavant en D3. Le terrain actuel n'est pas règlementaire pour que le club puisse évoluer à ce niveau de la compétition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser une mise aux normes du stade de football de Boussac selon les prescriptions du District de Football de l'Aveyron.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 28 000,00 € HT.

Il propose de solliciter pour plan de financement la Fédération française de Football, la Région Occitanie dans le cadre du FRI, le Conseil Départemental de l'Aveyron et l'Etat au titre de la DETR.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve le projet d'agrandissement et de mise aux normes du stade et autorise le Maire à solliciter l'attribution des subventions auprès des différents partenaires sur le montant maximal de subventions possibles ainsi qu'à signer toutes pièces utiles à cette affaire.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DU LOTISSEMENT « L'EMINADE »

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements de compte sur le budget annexe du lotissement l'Eminade. Il propose au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe du lotissement « l'Eminade » de l'exercice 2020 :

Recettes

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Article 1641 Emprunt + 145 945,94 €

001 – Résultat d'investissement reporté

Article 001 Solde d'exécution reporté - 145 945,94 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise la décision modificative n°01.

ADMISSION EN NON VALEURS

Madame le Trésorier de Baraqueville informe la commune que des créances sont irrécouvrables du fait

que les redevables sont insolvables et introuvables malgré les recherches.

Une partie concerne l'admission en non-valeur de titres de recettes dont le montant des restes à recouvrer est inférieur au seuil des poursuites, pour un montant de 626,69 € sur le budget principal et de 310,36 € sur le budget annexe assainissement.

L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Une deuxième partie de la liste concerne les créances éteintes suite à une procédure de liquidation de bien clôturée pour insuffisance d'actif pour un montant global de 600,00 €.

La créance éteinte s'impose à la commune et au trésorier et plus aucune action de recouvrement n'est possible. En conséquence, le Conseil Municipal doit statuer sur l'admission de ces créances.

Suite à cette délibération, deux mandats seront émis respectivement à l'article 6541

"créances admises en non-valeur" et à l'article 6542 "créances éteintes" sur le budget principal et un mandat à l'article 6541 sur le budget assainissement

Il propose d'admettre :

· en non-valeur la somme de 937,05 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 19/06/2020

· en créances éteintes la somme de 600,00 € selon l'état transmis, arrêté à la date du 19/06/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur - article 6541 - la somme de 626,69 € sur le budget principal qui se décompose ainsi : pour l'année 2016 la somme de 593,47 € et pour l'année 2017 la somme de 33,22 €.

Il décide d'admettre également en non-valeur - article 6541 - la somme de 310,36 € sur le budget annexe assainissement qui se décompose ainsi : pour l'année 2015 la somme de 47,00 €, pour l'année 2016 la somme de 73,45 € et pour l'année 2019 la somme de 189,91 €.

Il décide enfin d'admettre en créances éteintes - article 6542 - la somme de 600,00 € pour l'année 2019.

ACCEPTATION REMBOURSEMENT COMITE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a fait l'acquisition de matériel pour l'équipement de la cuisine de la salle des fêtes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte le versement de la participation d'un montant de 9 400,74 € du Comité d'Animation et Loisirs de BOUSSAC pour l'acquisition du matériel.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOR »

Monsieur le Maire indique qu'un lot est d'ores et déjà réservé.

Les travaux de voirie sont achevés. L'entreprise PUECHOULTRES attend l'intervention des autres entreprises pour poser les bordures. Les travaux concernant la ligne ENEDIS sont également achevés.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

La communauté a élu son nouveau président. Il s'agit de Mme Karine CLEMENT.

La commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger et représenter la commune au sein de la CLECT suite à la délibération n° 20200730-03 en date du 30 juillet 2020 de Pays Ségali Communauté dont l'objet porte sur la constitution de la CLECT et l'approbation de son règlement intérieur.

Le Conseil Municipal désigne :

- Monsieur CARRIERE François, Maire : délégué titulaire,

- Monsieur SOULIE Jean-Marc, Adjoint au Maire : délégué suppléant

Une réunion de bilan des travaux voirie doit se tenir le vendredi 25 septembre à Quins.

Ecole :

L'accès à l'école se fait par deux entrées distinctes, côté passerelle pour les maternelles, côté « rue du Centre » pour les autres enfants. Le 3 septembre, l'école a accueilli le Recteur de l'Académie de Toulouse.

QUESTIONS DIVERSES

SYNDICAT DE L'EAU

Une réunion est prévue le lundi 7 septembre. Les travaux de renforcement de la conduite de Boussac sont quasiment achevés. Le Département ayant prévu des travaux au niveau de la 911, le syndicat de l'eau ne peut pas terminer le branchement.

RACCORDEMENT FIBRE OPTIQUE

Monsieur SOLIER a accompagné un technicien pour l'implantation des poteaux. La commune n'a pas eu le choix des emplacements. Devant certaines incohérences, Monsieur SOLIER a sollicité un rendez-vous avec le SIEDA qui doit avoir lieu le mercredi 9 septembre à la mairie.

SECURITE ROUTIERE

Madame POUGET Sabine souligne la dangerosité de la tournée de Drulhe. La visibilité est réduite et les personnes qui empruntent la RD546 roulent vite, malgré une interdiction à plus de 80km/h. Une limitation à 70km/h comme à Baraque de Cussan ne pourrait-elle pas être envisagée ?

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt, le neuf du mois d'octobre, à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la commune de BOUSSAC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de CARRIÈRE François, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2020

Présents : BLANC Sébastien, BLANC Stéphane, BOURSINHAC Candie, BOUZID Patricia, CARRIÈRE François, GAYRARD Patrick, HENRY Christian, JANKOWSKI Sandrine, MAUREL Jacques, MOUYSET Sandrine, OLLIVIER Myriame, POUGET Sabine.

Absents et excusés : BÉGUÉ Elodie, SOLIER Richard, SOULIE Jean-Marc

Secrétaire de séance : BLANC Sébastien

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la dernière séance.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour l'octroi d'une aide à une commune sinistrée des Alpes Maritimes

PRESENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU VIAUR

Madame Karine LACAM est venue faire une présentation des missions du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur aux élus, suite au renouvellement du conseil municipal.

Le bassin versant du Viaur est à cheval sur 3 départements, Aveyron, Tarn et Tarn et Garonne, et regroupe 85 communes au total. Le syndicat est composé de 10 agents permanents.

Depuis fin 2018, ce sont les intercommunalités qui payent les cotisations au syndicat, mais le syndicat a fait le souhait de conserver un représentant par commune. Pour Boussac, il s'agit de Mme JANKOWSKI Sandrine.

Le syndicat mène des actions sur le bassin versant du Viaur et intervient sur la qualité et la quantité de l'eau ainsi que sur la gestion des milieux naturels. Le syndicat mène un accompagnement auprès des agriculteurs en leur proposant de nouvelles pratiques, aménage les cours d'eau, sensibilise les enfants. Il peut également aider les communes dans la rédaction de leur Plan Communal de Sauvegarde.

Des documents sont disponibles en mairie si vous souhaitez de plus amples informations.

FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

Le conseil municipal décide de conserver les taux de la taxe d'aménagement selon les modalités suivantes :

- ✓ dans le secteur de la Baraque de Cussan le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 3 %;
- ✓ dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement s'établit à 2 %.

Il décide de maintenir l'exonération totale de la taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable de travaux en application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme.

CONVENTION POUR L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES D'URBANISME RELATIFS A L'OCUPATION DU SOL AVEC AVEYRON INGENIERIE

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la commune a confié à Aveyron Ingénierie l'instruction de ses actes et autorisations d'urbanisme. La convention arrive à échéance à la fin de cette année soit le 31 décembre 2020. Il est proposé de continuer à confier cette mission à Aveyron Ingénierie. Pour rappel, ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme opérationnels, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation
- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par Aveyron Ingénierie
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte. La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'Aveyron Ingénierie, en fonction du coût réel de ce service.

La facturation intervient trimestriellement au vu du nombre d'actes déposés.

Pour information les tarifs pour l'année 2020 s'établissent comme suit :

Type d'actes / autorisations	Tarif 2020 non soumis à la T.V.A
Certificat d'urbanisme b (C.U b)	100 €
Permis de Construire (P.C)	250 €
Permis de démolir	110 €
Déclaration préalable	130 €
Permis d'aménager (P.A)	300 €
Permis modificatif (PC/PA) Ou arrêté dans le cadre de l'évolution d'un lotissement (PA) : arrêté de cessibilité de lots, de création de lots...	110 € Les DP ou PC modificatifs déposés <u>suite à un contrôle de conformité</u> (afin de régulariser) seront instruits gratuitement
Transfert de permis ou prorogation	Gratuit
Rédaction des courriers dans le cadre de la procédure de retrait d'une autorisation illégale (sauf si l'autorisation n'est pas conforme à la proposition du service instructeur)	Gratuit

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de continuer à confier, à compter du 1^{er} janvier 2021, à Aveyron Ingénierie, l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatifs et approuve les termes de la convention avec Aveyron Ingénierie d'une durée de 5 ans, renouvelable par décision expresse.

REGLEMENT CIMETIERE / COLOMBARIUM

La commission s'est réunie deux fois pour travailler sur le projet de règlement du cimetière. D'autres réunions sont encore nécessaires pour proposer au conseil municipal un règlement et des tarifs à adopter.

TRAVAUX AU STADE

L'entreprise PUECHOULTRES a attaqué les travaux d'agrandissement mais ils ont été interrompus à cause de la météo. Les arbres gênants ont été élagués. Les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

LOTISSEMENT « LE CLOS DE CAUFOUR »

La déclaration d'achèvement des travaux a été déposée le 5 octobre 2020 pour une partie des travaux, hors travaux de finitions comme indiqué dans le permis d'aménager.

Un premier lot est d'ores et déjà réservé, le numéro 6.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Voirie : Monsieur MAUREL Jacques s'est rendu à la réunion du 25 septembre à la communauté de communes pour la réception des travaux de voirie. Il a exprimé son mécontentement sur la façon dont les chantiers étaient suivis au niveau de l'intercommunalité, ainsi que sur les travaux effectués en 2019 à Cussan.

AIDE AUX SINISTRES DES ALPES MARITIMES

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours été solidaire des communes subissant des dégâts suite aux intempéries. En début d'année, la commune a déjà aidé celle du Teil qui avait été touchée par un tremblement de terre. Aujourd'hui, la tempête Alex a touché très sévèrement les Alpes Maritimes. Les dégâts sont considérables. Il propose au conseil municipal d'aider la Commune de Fontan, dont la presse a peu parlé mais qui a été également très touchée, à hauteur de 2 € par habitants. Le conseil municipal valide cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

CURAGE DES LAGUNES DE COURBENAC

Monsieur le Maire indique que la Commission Assainissement s'est réunie le 29 septembre concernant le curage de la station de Courbenac. M. SOL Stéphane d'Aveyron Ingénierie accompagne la commune pour ces travaux. Compte tenu du contexte lié au COVID, il faudra adapter les solutions. Les travaux devraient se faire l'été prochain.

SMICA

L'assemblée générale du SMICA s'est tenue le vendredi 25 septembre à Luc. Monsieur Jean-Louis GRIMAL maire de Curan a été réélu à la présidence du syndicat.

DES LIVRES POUR TOUS LES ECOLIERS



C'était le clap de fin pour cette année scolaire bien particulière avec une satisfaction non dissimulée de l'avoir terminée avec les effectifs complets suite à toutes les vicissitudes liées au confinement. C'est une belle brochette de grands écoliers qui avaient pris place à la salle de la mairie accompagnés par Mme GARNIER leur institutrice. Celle-ci a tenu à remercier la présence de Mme HERDWIG –Inspectrice de l'éducation nationale- « Votre présence nous reconforte et fait chaud au cœur ». Cette rencontre faite de simplicité avait pour objet de remettre un livre aux élèves de CM2, une opération de l'éducation nationale qui est vouée à promouvoir la lecture. A cette occasion, Mme

l'inspectrice leur a parlé de ce passage au collège qui va les faire entrer dans un autre monde et n'a pas manqué de remercier institutrices et mairie pour la prise en charge de ces situations exceptionnelles en cette année bien compliquée. Le Livre en question était un recueil des fables de LA FONTAINE et nous avons eu droit pour l'occasion à une récitation collégiale du « corbeau et du renard ». François CARRIERE (maire de la commune) enchaine en ne « flattant personne !!! » mais rappelle les conditions particulières vécues pour terminer cette année scolaire. Suite à un écrit tournant fait avec les écoles de CARCENAC et LA PRIMAUBE, Sylvie GARNIER a remis le résultat de ce travail à Mme HERDWIG ainsi qu'un livre aux autres élèves de sa classe. Elle a également parlé de la partie gratifiante de son activité : « J'ai un grand plaisir à vous revoir quand vous avez 18 ou 20 ans » Comme toutes les rencontres, celle-ci c'est bien évidemment terminée par une petite collation.



Sur les chemins de **BOUSSAC** et du **Ségala**



« Sur les chemins de BOUSSAC et du Ségala » reprend petit à petit ses activités et une réunion a eu lieu afin de définir la programmation des semaines à venir. Depuis septembre, Il est programmé une sortie tous les derniers dimanche matin du mois sur un circuit de la région.

En parallèle de l'organisation de randonnées, l'activité incontournable de l'association

consiste également à l'entretien des différents chemins ainsi qu'à la création de diverses liaisons lorsque cela est possible. Certains points furent à ce sujet évoqués, notamment celui d'une éventuelle communication vers MOYRAZES ainsi que la réalisation d'une nouvelle boucle autour du village de BOUSSAC. La question concernant la rénovation et l'entretien des passerelles fut également évoquée. En ce qui concerne le balisage, le rafraichissement devrait se faire prochainement, tandis que pour le nettoyage et entretien des secteurs critiques, une journée de travaux sera programmée ultérieurement.





Sur les chemins de Boussac et du Ségala



Une balade sur les chemins. ça vous dit ? On passe le dernier dimanche du mois ensemble !

L'association a pour objectif d'entretenir les chemins de Boussac et valoriser le patrimoine qui les entoure.

Pour réaliser ces objectifs, nous tentons de mobiliser des marcheurs autour d'une rando mensuelle et des bénévoles à l'occasion de journées d'entretien. Malheureusement, les conditions sanitaires actuelles ne nous ont pas permis de nous mobiliser autour de chantiers cette année. Ce n'est que partie remise !

Nous avons donc marché et nous sommes dorénavant entre 15 et 30 personnes le dernier dimanche du mois à nous retrouver pour une marche conviviale sur les chemins du Ségala : en plus de de nos chemins boussacois, les marcheurs ont vagabondé ces derniers mois sur les chemins de Rieupeyroux mais aussi de Carcenac et Camboulazet. Nous prévoyons bientôt une découverte des chemins de Quins.

Ces marches sont ouvertes à tous, tous âges confondus. Nous adaptons notre vitesse aux marcheurs et pourrons bientôt former deux groupes d'allure différente.



Alors, n'hésitez pas nous rejoindre !

Pour nous suivre ou nous contacter :

Facebook : Chemins Boussac (Ségala)

Messagerie : chemins.segala12@gmail.com

RETOUR A LA VIE SOCIALE



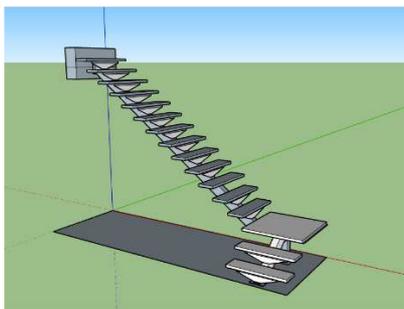
Le ressenti général qui ressort de la période de confinement est surtout lié à une privation de liberté, assortie paradoxalement il est vrai à celle d'avoir pu maîtriser son temps. Entre angoisse et apaisement, de nombreux sentiments sont venus rythmer ces quelques mois pour le moins insolites et inédits. La première frustration fut très certainement celle de ne plus échanger directement avec ses proches et ses amis. Certes, les nouveaux modes de communication que sont internet et réseaux sociaux sont

bien venus pallier à cette carence, mais de manière bien superficielle et très édulcorée. Depuis de nombreuses années, il est une coutume bien établie chez nous de se retrouver le dimanche matin à la salle des fêtes. Un endroit où l'on refait le monde, on parle de l'actualité en cours, du match de nos équipes de l'ESSOR et de celui du RAF, les agriculteurs évoquent problèmes et travaux saisonniers ... Avec le confinement, ces moments privilégiés furent mis en quarantaine durant trois mois, et c'est avec le plus grand bonheur que ces rencontres peuvent à nouveau se dérouler. Avec les mesures de précaution qui sont de mise, on peut à nouveau vivre ces moments d'échanges simples et directs grâce à tous les membres du comité d'animation qui les font vivre.

Vous êtes invités à venir surfer sur ce réseau social où il n'y a jamais de problème de connexion et où la réception y fonctionne toujours à cent pour cent.



UN NOUVEL ARTISAN : Christophe NATTES



Christophe NATTES habite depuis trois ans avec sa famille à la BARAQUE DE CUSSAN. Après avoir travaillé durant une dizaine d'années dans le domaine des ascenseurs et acquis de ce fait une expérience de ce milieu et des automatismes qui caractérisent cette profession, il a décidé de franchir le pas et de s'installer comme artisan. Il a orienté son activité dans le domaine de la serrurerie par la réalisation de portails (automatiques ou classiques), portes de garage, escaliers et autres garde-corps. Les technologies actuelles permettent même de faire une gestion de ces automatismes par téléphone, tandis que pour la conception des

portails il propose des décorations par découpe au laser qui peuvent être personnalisées par le choix de chaque client. Pour rester dans le domaine des ascenseurs, il propose également la réalisation de monte-charges, automatisés et sécurisés. Dans un souci de privilégier les fournisseurs locaux et de bien ancrer son activité sur le territoire il a passé l'agrément « Fabriqué en AVEYRON » qui lui octroie un label supplémentaire de qualité, son atelier se trouve par ailleurs sur la commune de RIEUPEYROUX. Pour rester dans le domaine du portail, vous pouvez vous rendre sur celui de votre ordinateur, taper ASN Christophe NATTES et vous pourrez ainsi prendre connaissance de toute la gamme de son activité. Si vous avez des projets vous pouvez le contacter au 06 42 56 08 70.



RANDONNEE ET DECOUVERTE DU PATRIMOINE



Dans le cadre de la communauté de communes du Pays Ségali, l'office de tourisme de NAUCELLE organise durant l'été deux randonnées par semaine afin de faire découvrir notre région. C'est à ce titre que nous avons eu le plaisir de recevoir récemment une bonne trentaine de randonneurs du NAUCELLOIS auquel s'étaient joints des estivants venus de Bretagne et Normandie. Partis du complexe sportif du Pont de Membre ils ont parcouru le circuit du « Ruisseau de Marsende » qui leur a permis de découvrir monts et vallées qui caractérisent notre coin de Ségala, accompagnés par Jean Marie MALGOUYRES, infatigable

marcheur et architecte de la randonnée locale et départementale. Une fois le circuit terminé, un deuxième effort (de bonheur) était demandé au groupe qui s'est rendu à BOUSSAC pour y gravir les 81 marches qui conduisent au clocher. Mr MALGOUYRES leur a fait l'historique de l'église fortifiée et chacun a pu ensuite découvrir son intérieur et le retable qui constitue le joyau principal de celle-ci. Chacun fut ravi de ces découvertes et sera à n'en pas douter un ambassadeur potentiel pour inciter d'autres personnes à venir découvrir et admirer notre région et son patrimoine.



LES CLASSARDS MALGRE TOUT

Nous avons coutume de voir fleurir chaque été le long de nos routes les banderoles, rivalisant toutes d'ingéniosité, qui annonçaient les différentes fêtes de village, un aligot veau d'Aveyron par ci, un poulet sauté par-là, l'agneau braisé aux flageolets pour ce qui nous concernait : Chacune était annonciatrice d'une belle soirée où il faisait bon se retrouver entre amis au son de l'accordéon et autres musiques disco.

Au vu des problèmes sanitaires rencontrés, la sagesse a malheureusement conduit les comités et autres associations à baisser le rideau les unes après les autres sur toutes ces festivités. Une bien triste édition 2020 qui ne doit tout de même pas occulter la ferveur et l'enthousiasme de nos jeunes classards qui n'acceptent pas, à juste titre, de se voir voler cet évènement majeur qui fut pour toutes les générations synonyme de passage de l'adolescence à l'âge adulte. Ils sont quatorze garçons et filles qui ont revêtu leurs t-shirts personnalisés, et qui se sont retrouvés pour vivre malgré tout cette aventure en se rencontrant régulièrement pour sceller une amitié qui les suivra tout au long de leur vie. Une rencontre privée avec les classards de ces dix dernières années fut organisée et a eu en quelque sorte un rôle de palliatif à cette situation. C'est une grande frustration qu'ils doivent naturellement ressentir : Exit le passage des aubades et ces moments inoubliables chez les habitants, ainsi que le grand rendez-vous sur la place de l'église et les centaines de personnes qui s'y retrouvent pour la soirée du 14 aout.

Espérons de tout cœur que cette édition 2020 soit à ranger à la rubrique des évènements exceptionnels et qu'elle puisse retrouver sa normalité pour les années futures.



LA FETE MALGRE TOUT



Nous étions bien loin d'imaginer les fêtes du 15 aout annulées, mais la COVID 19 est passée par là, et a réduit manière insidieuse au fil des mois toutes nos rencontres à néant. Exit donc pour tout ce qui représentait le caractère festif de notre fête (repas dansants et autres activités au pont de Membre). Cette édition 2020 aura tout de même été marquée par ce qui en représente la symbolique initiale d'une fête votive, caractérisée par une célébration religieuse en notre église. Un moment fort qui a permis à tous de se rencontrer, classards, parents, municipalité et autres. A l'issue de cette cérémonie, tout le monde s'est

retrouvé autour du monument aux morts pour le solennel dépôt de gerbe. François CARRIERE – Maire de la commune - a rappelé à cet égard, le devoir de mémoire qu'on se doit de perpétuer pour tous ceux qui ont laissé leur vie sur les champs de bataille. Après une minute de silence, une prière du pape François fut dite en cette fête de l'assomption, demandant à la vierge Marie d'intercéder pour que cette situation délicate que nous vivons, puisse un jour se résorber. On se doit de féliciter toutes celles et ceux qui ont malgré tout permis de marquer cette date qui est le point d'orgue festif de la commune. L'édition 2020 a vécu, souhaitons retrouver la normalité pour 2021.



LE STADE EN TRAVAUX



Cela fait maintenant 54 ans que l'Essor de BOUSSAC a vu le jour, parrainé et porté sur les fonds baptismaux par le père GARRIC, prêtre de la paroisse. Une longue histoire avec ses hauts et ses bas, qui font la vie de tout club de football. Après l'accession cette année en D3, notre équipe enregistre deux victoires et un match nul qui les positionne en haut de tableau, une position encourageante et rassurante pour la suite de la saison. En parallèle de la courbe sportive,

on peut y accoler l'histoire des terrains de foot qui avant la dénomination actuelle de stade avaient pour patronyme « un champ sur lequel on joue au foot ». Pour faire un bref résumé il y eut tout d'abord LA SARRADE (de la pente et une aile fortement encaissée), La croix de PIERRE (très bombé, les deux gardiens ne se voyaient pas, après tout ce n'est pas indispensable). Une longue période à ST JULIEN (forte pente) avant que le stade actuel ne soit réalisé. Durant une période de travaux, il y eut un intermède aux places et LA SICARIE avant un retour définitif depuis 1983 au PONT DE MEMBRE.

Travaux de mise aux normes : Suite à l'accession évoquée, une obligation de mise aux normes est imposée par les instances du football, qui entraînent des travaux d'agrandissement de l'aire de jeu (longueur et largeur), ainsi que quelques aménagements au local arbitral. Le plat de résistance de ces mises aux normes est bien évidemment cet agrandissement qui nécessite des travaux de terrassement qui viennent tout juste d'être débutés par l'entreprise PUECHOULTRES. Le timing suit son cours, et la priorité suivante sera le réensemencement afin de permettre à la future pelouse de bien prendre racine avant de recevoir les futurs matchs.

Remerciements : Il convient de saluer et remercier les clubs et mairies de COLOMBIES et CAMBOULAZET qui ont la gentillesse de nous mettre à disposition leurs installations pour la saison



L'HUMOUR S'ETAIT INVITE



C'est par l'intermédiaire de notre comité d'animation que l'humour était invité à la salle des fêtes, et il faut clairement avouer que par les temps qui courent il s'agit bien là d'une thérapie de pointe pour redonner un peu de baume au cœur et à l'âme de tous les esprits. Amener une expression comique dans les villages est bien le but avoué de StF, initiateur de cette formule inédite qui regroupe un panel d'une cinquantaine d'artistes, répartis sur le territoire, et qui se produisent en trio lors de ces festivals du rire itinérants dans les villages de France – BELGIQUE et SUISSE.

Ils offrent même la possibilité aux personnes qui le souhaitent à venir faire leurs armes par un sketch de quelques minutes sur scène en début de spectacle.

Originaire du PAYS BASQUE, Jems PRIEUR fit l'ouverture de la soirée et a démontré entre folie et hyper conscience que dans la vie tout est question de point de vue en nous livrant ses réflexions sur les gens qui tournent en rond, les mecs qui s'enflamment...

Venue en voisine du CANTAL, LA CAZAL est la deuxième artiste qui intervient sur trois registres bien particuliers : Une bourgeoise déchue de son standing passé et qui s'obstine à vouloir continuer de vivre la même existence, une coach plutôt déjantée de danse avec les stars et une institutrice enceinte pour le moins loufoque qui aurait préféré avoir un chien !!!

Avec StF, de la région de FONTAINEBLEAU, place à l'humour noir et parfois caustique. Son fil conducteur est que l'on peut rire de tout : Ça coince, ça grince, ça interpelle, mais l'humour est toujours là pour servir à édulcorer les diverses interprétations. Un humour à tous les degrés, où les jeux de mots, tantôt subtils, tantôt navrants, tiennent une large place. Bref, un humour qui tape fort et dérange les consciences. Ensuite, sur un rouleau de PH (papier hygiénique) transformé en papier à humour, une longue suite de jeux de mots a enthousiasmé le public présent. « Est-ce qu'un bossu qui prend la foudre, ça le fout droit ? !!! »

Autour du pot de l'amitié, chacun a pu ensuite parler à bâton rompu avec ces humoristes qui apportent un moment de détente et de fraîcheur dans ce quotidien pas toujours rigolo. S'il n'y avait pas la grande foule, les spectateurs présents ont largement apprécié cette soirée.



ESCAPADE DU CONSEIL MUNICIPAL EN SUD AVEYRON



Les mandats municipaux se succèdent mais il y a des traditions qui perdurent, et la sortie familiale annuelle fait partie de ces rencontres bien sympathiques qui font découvrir d'une année à l'autre les richesses et diversités de notre département. Pour cette première sortie de la nouvelle municipalité, direction MILLAU et LE LARZAC pour rejoindre STE EULALIE DE CERNON, un village qui fait penser à une oasis au cœur du pays templier. Mais laissons pour l'instant la visite historique et culturelle pour une matinée sportive et ludique pour une balade en vélo-rail. Ce concept tout à fait original de pédaler sur une

voie ferrée désaffectée est pour le moins insolite et permet de mesurer le travail de ceux qui ont construit cette infrastructure avec ses tunnels et viaducs. Pour ce qui est de la partie sportive, une pente descendante de huit kilomètres demandait plus de freinage que de pédalage, mais le cœur y était. Habités par ces temps compliqués à une distance sanitaire, il venait s'y rajouter une distance de sécurité de 50 mètres entre chaque équipage, nous ne ferons pas de délation, mais il y en aurait certains qui n'ont pas hésité à réduire fortement cette distance !!! Cette balade a permis d'avoir une très belle vue sur les contreforts du plateau du LARZAC et les villages de LAPANOUSE DE CERNON et LABASTIDE DE PRADINES. Après le retour en gare en loco, rendez-vous au restaurant du village pour le repas de midi où chacun a pu apprécier le repas et la truculence de l'aubergiste. L'après-midi fut réservé à une balade dans le très beau village templier où les pierres et la commanderie en particulier parlent du passé et de sa richesse historique. La place ombragée de la fontaine est tout simplement magnifique et son côté rassembleur donne une image parfaite des villages du midi. Une journée bien agréable, et toutes les félicitations à Elodie BEGUE pour l'organisation de celle-ci.



MENUISIERS EN BINOME



On peut faire un parallèle entre les deux parcours de Raphael MOYANO et Maurice CARRIERE. Menuisiers tous les deux de formation, ils rentrèrent dans la vie active par un statut de salariés avant de se lancer dans le grand bain, s'installant tous deux comme artisans à leur propre compte. Ils sont qui plus est voisins au village de LISSANCHOU où ils ont leurs ateliers. Point de concurrence entre eux, bien au contraire, ils n'hésitent pas à mettre leurs talents en commun pour de nombreuses réalisations et ont déjà travaillé en binôme sur

de nombreux projets. Ils ont entre autres récemment construit et installé trois abribus sur la commune que vont particulièrement apprécier nos écoliers par mauvais temps.

L'image du menuisier d'antan déroulant les copeaux en faisant glisser la varlope sur le bois se fait beaucoup plus rare de nos jours, remplacée par des machines, tandis que les tâches du métier ont beaucoup évolué vers de nouveaux matériaux avec de nouvelles approches de la profession. Il n'en reste pas moins que pour certaines réalisations, rien n'a changé depuis bien longtemps. Il en est pour preuve le remplacement des abats sons de l'église que Maurice et Raphael viennent de remplacer. Avec le même esprit que les bâtisseurs d'antan ils ont pris des planches de châtaignier de la région pour leur réalisation, reproduisant à l'identique leurs vénérables prédécesseurs qui ont du bien en entendre depuis de nombreuses décennies. L'aspect du bois fraîchement travaillé offre ainsi une nouvelle image du clocher qui s'estompera avec la patine du temps.

Nos deux artisans vous proposent leurs services : Portes et fenêtres, terrasses et garde-corps, stores et autres pergolas pur l'extérieur – Parquets, agencements, meubles pour l'intérieur.

CARRIERE Maurice – 06 51 07 73 81 - carriere.maurice1@orange.fr

MOYANO Raphael - 06 82 98 93 53 - moyanoraphael@outlook.fr

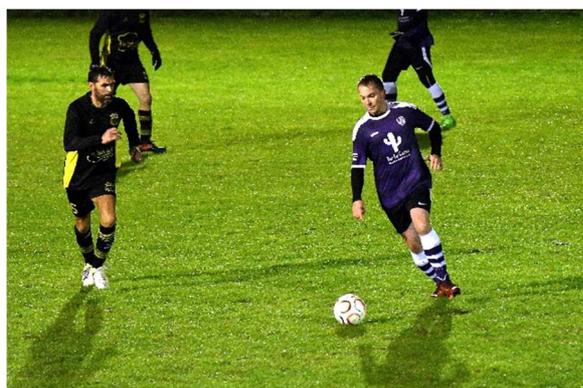


ET SI ON REPARLAIT FOOT ?

La saison passée aura été marquée de faits marquants pour notre club de football. Suite à la saison tronquée du dernier championnat pour les raisons sanitaires que l'on connaît, notre équipe une, invaincue et première lors de l'arrêt de celle-ci, s'est vue promue au 3^e niveau départemental. Un challenge à relever pour lequel joueurs et dirigeants, ont mis tous les atouts de leur côté avec notamment deux entraînements hebdomadaires depuis plusieurs semaines déjà.

Coupe de France : Il s'agit là d'une première pour notre club dans cette prestigieuse épreuve qui fait rêver de son apothéose au stade de France. Ce serait bien un doux euphémisme de dire que la marche est trop haute pour nos couleurs, mais le premier match joué à LA CAVALERIE face à la formation « Larzac Vallées » avait valeur essentielle de faire le point sur notre formation. Celle-ci trouve un peu de mal à trouver ses marques en première mi-temps et ce sont les locaux qui logiquement ouvrent le score. La réaction des violets ne tarde pas et c'est l'égalisation dans la foulée par Romain AZNAR. La deuxième période est à l'avantage de nos joueurs et après de nombreuses occasions, Bastien ALARY d'une superbe tête donne l'avantage à notre équipe suite à un très beau travail de Damien FALGAYRAT sur le côté droit. Un relâchement en fin de rencontre permet aux joueurs du plateau d'égaliser et c'est la série de pénaltys qui se profile avec sa part de loterie. Suite à une impressionnante et homérique série de tirs au but notre équipe est éliminée sur un score inédit de 11 buts réussis à 10 !!! Le bilan de cette rencontre est tout à fait encourageant face à une formation confirmée à ce niveau et que nous allons par ailleurs rencontrer en championnat.

Mise aux normes du stade : La joie d'accéder à la division supérieure fut très vite rattrapée par une contrainte, et non des moindres, la mise aux normes du stade qui est exigée pour pouvoir évoluer à ce niveau. Pour faire un tour rapide des grandes lignes il s'agit surtout de l'agrandissement de l'aire de jeu (en longueur et en largeur) ainsi que des aménagements dans les vestiaires du corps arbitral. Les travaux de terrassement devraient débuter courant octobre et notre stade sera de ce fait inopérant pour la saison à venir. Pas besoin d'aller au stadium comme y fut contraint le RAF l'an passé, mais avec la bienveillance de nos voisins, l'équipe une jouera ses matchs à COLOMBIES, tandis que la réserve se rendra à CAMBOULAZET.



FOUR A PAIN



Passionnés de patrimoine et de tradition, un groupe s'est constitué en association « La taverne d'Albert », afin de faire revivre l'ancien four à pain situé à proximité de l'église. Après plusieurs réunions et quelques travaux réalisés, ce projet prend forme petit à petit pour son l'aboutissement essentiel à savoir faire du pain, ou tout au moins, le cuire dans un premier

temps.

Financement : Pour les travaux de rénovation, des aides venant de la région, du département, du Crédit Agricole et de l'état, ont déjà été attribuées. Afin de boucler ce budget la somme de 6 000 € est nécessaire et pour cette dernière, une souscription est lancée par le biais de la fondation du patrimoine qui permettra à tout un chacun de participer à ce beau projet avec la contribution qu'il souhaitera : Une plaquette d'information sera mise à disposition prochainement.

Le four ayant été mis en chauffe, semble donner toute satisfaction et une première opération de cuisson – initiation devrait se dérouler prochainement. Il conviendra ensuite de donner libre cours à cette structure pour y faire diverses animations. Celles-ci pourraient être couplées avec d'autres activités (randonnées, téléthon, projet d'école, etc...).

Entre pain et chanvre : Il ne faut pas oublier la double fonction qu'avait ce bâtiment avec son four traditionnel d'une part et son pignon parsemé de pierres percées en saillie qui servaient de support au séchage du chanvre. Sachant qu'au 19^e siècle cette culture représentait la principale source de revenus des habitants, son histoire mérite d'être creusée afin d'en redécouvrir toutes ses particularités.



TROIS SONATES DE JS BACH POUR UN CONCERT A L'EGLISE



Il y a des moments apaisants par les temps qui courent et qui ont par là même un rôle que l'on pourrait presque qualifier de thérapeutique. Il convient de classer dans cette rubrique Le dernier concert que nous avons eu le plaisir d'entendre dans notre église. C'est Jean-Sébastien Bach qui s'est invité en l'occurrence, avec trois sonates interprétées à la flute par Jérémie BERNET ROLLANDE et au piano par Gilles LIACOPOULOS.

Une sonate en mi bémol majeur, une en la majeur et la troisième en si mineur furent composées par l'artiste dans les environs des années 1720. Nous faisant part de la richesse de composition de ce grand artiste, les musiciens ont précisé que certains morceaux pouvaient être appréciés avec différentes écoutes. Comme c'est souvent le cas pour de nombreux talents, il fut très peu reconnu de son vivant et c'est au 19^e siècle que son œuvre fut pleinement redécouverte. Reconnu par de grands musiciens, il est considéré comme un des plus grands compositeurs, sinon le plus grand.

Merci à ces deux musiciens qui sont venus jouer pour la libre participation de chacun et qui ont fait part de la difficulté que rencontre le monde de la culture actuellement. « C'était peut-être le dernier soir que nous avons joué ce soir avant longtemps... » Saluons également les responsables de la paroisse qui ont mis l'église à disposition et qui, il faut bien l'avouer, offre une acoustique en parfaite adéquation pour apprécier ces moments musicaux.



Aveyron : le recteur souligne "l'exemplarité" de Boussac



Fraîchement nommé, Mostafa Fourar, s'est rendu jeudi 3 septembre à Boussac où l'école est un symbole de réussite.

Le corbeau et le renard. Telle était la fable de La Fontaine récitée jeudi matin par les élèves en cours moyen de l'école de Boussac devant Mostafa Fourar, recteur d'académie, nommé cet été, qui faisait ainsi sa première visite en Aveyron, accompagné d'Armelle Fellahi, directrice d'académie. Flattée, surtout honorée, Sylvie Garnier, directrice de l'école comptant soixante élèves pour trois postes, a partagé son enthousiasme en rappelant des moyens à obtenir et la leçon à retenir pour le monde de l'éducation : *"L'école de la République c'est le rôle social, il faut le maintenir."* Et de souligner *"qu'on idéalise la campagne mais qu'elle n'est pas épargnée par les maux de la société."* Ce à quoi le recteur a admis *"que le système n'est pas assez reconnaissant, et qu'à travers la visite à l'école de Boussac, c'est l'occasion de remercier l'ensemble du personnel pour leur mobilisation. C'est un bonheur pour un représentant de l'État d'être sur ce secteur."* Loin de la situation de Bezonnès (*lire par ailleurs*) ou de Montpeyroux en quête de poste... Bien que le recteur qualifie *"cette rentrée de réussite en Occitanie malgré deux trois crispations qui vont être réglées."*

Sur le thème de la rentrée "Dire, écrire", soit *"les fondamentaux"* répétés à l'envi hier par ce dernier, Sylvie Garnier a retracé la réalisation d'un livre écrit, non pas à deux mains, mais avec deux autres écoles (Carcenac et La Primaube). *"Ce fut un moteur pour écrire et une collaboration qui ouvre forcément l'esprit."* Et qui donne goût à l'écriture comme à la vie, inscrit dans les gènes de cette école inaugurée en 2005 par Yves Duteil. *"C'est exemplaire, il faut poursuivre"*, a conclu le recteur avant de prendre la route de Villefranche-de-Rouergue.

Olivier Courtil

LES MARIAGES DE L'ANNEE



15 août

Virginie LACOMBE et Renaud LACHEVRE

MEMBRE



11 juillet

Catherine MAS et Marie Pierre BERNARD

BOUSSAC



5 septembre

Lucie CAZALS et Hichem OUANNES

BOUSSAC



17 octobre

Florence VENEROSY et Mickaël PHALARIS

CUSSAN